

COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE LA RÉGION ACADÉMIQUE PACA ET LE LAND DE BASSE-SAXE : PROGRAMME « BARBARA »

Programme d'échanges individuels d'élèves avec réciprocité, année 2026

Dans le cadre des conventions de partenariat signées avec le Land de Basse-Saxe, la région académique PACA propose aux élèves germanistes des échanges individuels d'un mois. Sont concernés tous les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} ayant un minimum de compétences linguistiques en allemand.

La réunion d'information des professeurs référents se déroulera le 1^{er} octobre 2025 de 16h à 17h :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/276270/creator/43253/hash/8ae8da6ad96975498099d1f867fadf6559ad00e3>

Les élèves français seront accueillis * :

- **Du 21 mars au 18 avril 2026** par les familles et les établissements candidats du Land de **Basse-Saxe**.

L'organisation et les frais de l'acheminement des élèves en Allemagne sont à la charge des familles, l'OFAJ verse une subvention, pour les élèves de 5^{ème} uniquement et dans la limite des fonds disponibles, un mois après le retour de l'élève sous réserve du respect des directives de l'OFAJ : toutes ces modalités seront précisées aux familles lors de l'annonce des résultats du « matching ».

En retour, selon le principe de réciprocité* :

- Les élèves allemands du Land de Basse-Saxe seront accueillis par les familles et les établissements de la région académique PACA **du 18 octobre au 15 novembre 2026**.

** Sous réserve des possibilités des compagnies aériennes.*

1. Procédure de candidature

Les inscriptions se font uniquement en ligne du **23 septembre au 13 novembre 2025** (20 novembre pour l'élève) selon la procédure suivante :

1. L'enseignant référent **dresse la liste des élèves** intéressés par le programme et note l'adresse email de leur famille (éviter les adresses email Orange et Wanadoo, qui rejettent automatiquement les emails de notre plateforme).
2. Parmi les élèves intéressés, il **sélectionne** celles et ceux qu'il recommande, en raison de leur **maturité, leur motivation, leur autonomie, leur ouverture d'esprit et leurs compétences linguistiques**. Il veille également à ne sélectionner que les élèves dont les résultats scolaires sont suffisants pour participer sans compromettre leur scolarité et dont l'hébergement permet d'accueillir un correspondant dans de bonnes conditions.



3. Après avoir **recupéré l'attestation d'accueil et le cahier des charges signés** du chef d'établissement au format électronique, l'enseignant référent pré-inscrit les élèves qu'il recommande sur le formulaire en ligne et y **dépose ces documents**. Il remplit un formulaire par élève (procédure rapide). Le formulaire de l'enseignant est disponible à l'adresse suivante :

<https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=ALQ1dA6UW6Z6Be%2Ff6MUPZm9Qk5uxCMkQAatTGpUI4Os%3D>

Formulaire disponible du 23/09/25 au 13/11/25 à 23h59

4. Suite à l'inscription de l'élève par l'enseignant, la famille de l'élève **reçoit automatiquement par email les documents à remplir, ainsi qu'un lien personnalisé** permettant d'inscrire l'élève (formulaire plus long contenant toutes les questions, qu'il convient de remplir avec soin) et **l'adresse email renseignée par l'enseignant** (afin qu'elle l'indique dans son formulaire). Nous vous invitons à les prévenir, dès que vous avez inscrit leur enfant, qu'un mail leur a été envoyé.

L'email reçu de la plateforme est automatique, si la famille indique ne pas l'avoir reçu, il faut vérifier leur adresse email et leur demander de vérifier leurs spams avant de contacter la DRAREIC (adresse indiquée à la fin de ce document, uniquement pour les professeurs). Nous vous prions de **ne pas inscrire les élèves en doublon**.

5. La famille **remplit le formulaire** en ligne et le **valide** (2 étapes indispensables). La famille devra téléverser les documents demandés sur la plateforme et les envoyer par la suite à l'enseignant référent par mail ou par lien de téléchargement (éviter WeTransfer). L'enseignant référent reçoit automatiquement sur l'adresse email renseignée au départ :

- Une pièce-jointe contenant l'adresse du formulaire rempli par la famille, à enregistrer en PDF sur son ordinateur, afin de pouvoir le communiquer à l'enseignant référent étranger après l'annonce des résultats ;
- Le tutoriel pour enregistrer le formulaire des élèves (attention, il faut extraire les lettres à part) ;
- L'attestation de complétude des dossiers.

Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et ne doivent pas être conservées par l'enseignant après la fin de l'échange.

Formulaire disponible du 23/09/25 au 20/11/25 à 23h59

6. L'enseignant enregistre les annexes de la famille et **s'assure de leur complétude** (toutes les signatures, dates et noms requis doivent être présents), puis **enregistre le formulaire de l'élève** en PDF, ainsi que les lettres, sur son ordinateur (à l'aide des éléments reçus), documents qu'il doit conserver jusqu'à la fin de l'échange. Lors des résultats, il lui sera demandé de communiquer à l'enseignant référent étranger le pdf du formulaire d'inscription de l'élève et les lettres uniquement. Avant la fin de l'appel à candidatures (tolérance de **24h** après pour les inscriptions finalisées tardivement), il **envoie par email** sur l'adresse du programme (ce.barbara@region-academique-paca.fr) la **liste de ses élèves dont les dossiers sont complets à l'aide du formulaire dédié, reçu dans le courriel faisant suite à l'inscription de la famille**.

2. Sélection des dossiers

Chaque élève déposant un dossier de candidature n'est pas assuré de participer au programme d'échange. En revanche, ni son établissement d'origine, ni ses résultats scolaires ne font partie des critères de sélection mais seul l'appariement avec un.e Allemand.e au profil correspondant s'avère être la condition nécessaire à sa participation.

L'inscription d'un élève par le professeur référent implique que la candidature a été validée à la fois par l'enseignant et par le chef d'établissement (via la signature de l'attestation d'accueil du correspondant).

Toute inscription d'élève implique que son.sa correspondant.e puisse être accueilli.e dans un niveau de classe correspondant à celui de son pays. Si votre établissement participe à plusieurs programmes d'échanges, merci de veiller à ce point ainsi qu'à votre capacité d'accueil des élèves étrangers dans les classes et internat selon les cas.

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux enseignants et à l'établissement scolaire :

- **Début janvier 2026.**

Date de la réunion d'information pour les familles :

- **Mi-janvier 2026.**

Pour chaque candidat retenu, chaque enseignant référent devra transmettre le dossier à son homologue allemand et recevoir le dossier du correspondant allemand, qu'il pourra transmettre aux familles. Les élèves prendront alors contact avec leur correspondant et pourront notamment échanger des photos de leur environnement.

L'enseignant référent est le tuteur de l'élève tout au long de son échange et doit assurer la passation des informations au nouvel enseignant si l'élève change d'établissement ou si l'enseignant est muté.

3. Aspects pédagogiques

a- Critères de choix pour les candidatures

Les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :

- Le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études, sachant que les élèves **qui auront fait le choix de cette mobilité ne devront en conséquence pas être pénalisés dans leur parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays ;**
- Leur aptitude à s'adapter et leur motivation à intégrer un nouvel environnement scolaire et familial.

Lors de la création des binômes, une attention particulière sera portée sur l'affinité des goûts et centres d'intérêts des futurs correspondants.

b- Suivi pédagogique

- Les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement ;
- Le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine ;
- Ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours, par **le biais du contrat d'études** fourni aux professeurs référents après l'annonce des résultats.

Dans la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son partenaire. Ainsi, il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves.

L'élève accueilli doit trouver pleinement sa place dans le dispositif pédagogique et dans la classe. Le rôle du professeur tuteur est en conséquence primordial pour l'intégration de l'élève accueilli tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

À la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport concerté par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire. L'administration de l'établissement lui délivre le certificat de scolarité.

Dans la phase préparatoire du séjour, le professeur tuteur aura également un rôle d'intermédiaire entre les familles françaises et la DRAREIC pour transmettre des informations nécessaires à l'organisation et au bon déroulement du programme.

Nous décourageons les familles de rendre visite à leur enfant pendant leur séjour en Allemagne. En effet, cela peut accentuer le sentiment de mal du pays et nuire à l'immersion.

NB : Une fois les binômes annoncés et approuvés, tout désistement devra être motivé, par respect pour le correspondant et les équipes qui travaillent sur l'organisation de l'échange.

Dans le cas où le nombre des élèves de la région académique, candidats à l'échange, serait supérieur au nombre de dossiers de candidature présentés par le Land de Basse-Saxe, les candidats n'ayant pas de correspondant seront placés en liste d'attente.

Les équipes pédagogiques sont invitées à informer les élèves et les familles de l'ensemble de ces dispositions.



4. Sortie du territoire

Conformément aux préconisations de la circulaire N° 2011-116 du 3-8-2011 relative aux partenariats scolaires et aux sorties scolaires et à la circulaire du ministère de l'intérieur INTD123786C, l'élève devra, avant son départ, être muni des documents suivants :

- Passeport ou CNI. Les élèves ressortissants d'États tiers à l'Union européenne doivent être en possession d'un document de circulation pour étranger mineur s'ils sont nés à l'étranger (DCEM) ou d'un titre d'identité républicain (TIR) s'ils sont nés en France.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile, avec une garantie pour l'étranger, dont la souscription est recommandée pour la durée du séjour.
- L'autorisation parentale de sortie du territoire (AST) pour la participation d'élèves mineurs à une sortie ou déplacement scolaire, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du parent signataire, que la mobilité soit collective ou individuelle (mesure effective depuis le 15 janvier 2017) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

5. Contact

En cas de besoin, les enseignants référents peuvent contacter le coordinateur du programme à l'adresse ce.barbara@region-academique-paca.fr. Cette adresse ne doit pas être communiquée aux familles, tout email provenant des familles ne sera pas traité.